

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE TAXI

CONSTITUTION DU DOSSIER

A TRANSMETTRE UNIQUEMENT PAR COURRIER à l'adresse suivante :

Préfecture des Vosges
CABINET – BPA
Place Foch
88026 EPINAL Cédex

Il s'agit de votre première demande

Votre dossier doit comporter les pièces suivantes :

- demande manuscrite sur papier libre de carte professionnelle de taxi en précisant le n° de téléphone portable ainsi qu'une adresse de messagerie et SIGNATURE ;
- copie de l'attestation du diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 « PSC1 »
- copie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour autorisant à travailler en France) ;
- copie recto-verso du permis de conduire ;
- copie lisible du certificat médical (moins de 2 ans) délivré par un médecin agréé par la Préfecture des Vosges (carte jaune) ;
- deux photographies d'identité identiques et récentes (nom, prénom au dos) ;
- copie de l'attestation de réussite aux épreuves de l'examen de taxi.

Il s'agit d'un renouvellement de carte professionnelle

E plus des documents énumérés ci-dessus, il faut fournir :

- copie de l'attestation de formation continue ;
- ancienne carte professionnelle.